



CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2015
COMPTE RENDU

Présents : Monsieur le Maire

Mesdames DELTOUR, HAUTEFEUILE, LEFEBVRE,
Messieurs CORNILLE, VAN ELSANDE, MEERPOEL, HEIREMANS, DELANNOY, Adjoints
Mesdames AJDADA, SCHEERS, CLOMBE, WALLEZ, DEFOSSE, VERKAMPT, Messieurs BESSA,
COTTENYE, DELVA, DELECOURT,
S MARESCAUX, DELEBECQUE
Madame SINNAEVE, Messieurs DELEVOYE, RUMAS
Conseillers Municipaux

Excusés : Madame Clara MARTINS qui donne pouvoir à Mme LEFEBVRE
Madame WAGNON qui donne pouvoir à Madame DEFOSSE

Excusée sans pouvoir : Madame BENSIHMED

Monsieur DELANNOY devant quitter la salle pour raisons professionnelles au vote de la 19^{ème} délibération donne son pouvoir à Monsieur MEERPOEL

En introduction de ce conseil municipal, je souhaite revenir sur les attentats du 13 novembre et je vous fais lecture de l'éditorial du bulletin municipal qui vous sera distribué prochainement. Cela nous permettra de nous associer aux douleurs des familles
En mémoire des victimes et des familles qui ont eu à souffrir de ces dommages énormes, je vous propose de faire une minute de silence.

Approbation du compte rendu du conseil du 23/09/2015 : 24 voix pour – Madame SINNAEVE et Monsieur RUMAS absents lors de ce conseil ne souhaitent pas l'approuver

DELIBERATION NR 1 : SIMERE : COMPTE RENDU D'ACTIVITES ET COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur le Maire remet au conseil une copie du compte rendu d'activités et du compte administratif 2014 du SIMERE.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Le Conseil Municipal n'émet aucune remarque particulière et reconnaît en avoir pris connaissance.

Monsieur DELANNOY : le SIMERE est terminé. Suite à la loi MAPAM sur les métropoles, depuis le 01/01/2015, la MEL (Métropole Européenne de Lille) a récupéré la compétence de la distribution publique d'électricité et de gaz. En 2014, les 67 communes qui étaient adhérentes au SIMERE ont déposé 22 dossiers dont celui de la Rue Jean Jaurès. Pour l'activité 2014, nous avons reçu 10 640 euros. Le dossier Jean Jaurès a été accepté. La MEL se substitue au SIMERE

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 2 : NOUVEAUX WERVICQUOIS : INSCRIPTION MEDIATHEQUE

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réception annuelle organisée en l'honneur des nouveaux wervicquois,

DECIDE d'offrir aux nouveaux wervicquois présents à cette réception, un bon d'inscription gratuit à la médiathèque municipale d'une valeur de 10 euros par foyer.

M LE MAIRE : cette délibération 2 n' a pas été débattue mais je vous propose de la passer quand même puisqu'elle était à l'ordre du jour. Pour faire connaître la médiathèque, pourquoi ne pas offrir à chaque couple présent une année gracieuse de participation à la médiathèque municipale . Une dizaine de bons devrait être distribuée.

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 3 : ARS AVIS SUR LES PROGRAMMES REGIONAUX

Suite à l'envoi reçu de Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas de Calais (ARS) et conformément aux articles

L 1434-3 et R 1434-1 du Code de la Santé Publique, le Conseil Municipal doit être consulté pour avis sur les documents suivants :

- Le projet de programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie 2015-2018 (PRIAC).
- Le programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de handicap (PRAPS-PH) du Nord Pas de Calais

Ces documents sont consultables sur le site internet de l'ARS Nord Pas de Calais à l'adresse suivante :

<http://ars.nordpasdecalsais.sante.fr/consultations-en-cours.128309.0html>

Le Conseil municipal n'émet aucune remarque particulière et reconnaît et donne un avis favorable à ces projets.

MME LEFEBVRE : LE PRIAC 2015/2018 actualise le PRIAC 2014/2017 qui vous a été présenté pour avis au conseil du 17/12/2014. Il est constitué sur la base d'un constat à mis parcours de nouvelles perspectives pour 2016 sont proposées pour développer, organiser, adapter l'offre médico sociale sur l'ensemble du territoire régional et définir un nouveau périmètre financier

LE PRAPS PH est un programme qui a été réalisé suite au constat des personnes handicapées. Ces personnes sont souvent éloignées de certains soins de base notamment dentaires, dépistages de cancer. C'est un programme qui permet l'accompagnement à la santé de la personne handicapée, de développer la prévention de la santé dans les établissements sanitaires et médico-sociaux et rendre plus accessibles les messages de prévention. C'est également permettre à chacun de bénéficier d'un parcours de santé propre et adapté à sa situation en poursuivant la mise en accessibilité des locaux de soins et valoriser l'accueil des personnes en situation de handicap.

Enfin, c'est former les professionnels à l'accueil de la personne souffrant de handicap et coordonner les soins, les pratiques des professionnels de santé

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 4 : INTERCOMMUNALITE – SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE – CISPD ET SIPSD d'EURALYS

EURALYS, Syndicat Intercommunal, créé par arrêté préfectoral le 28 décembre 1999 a pour missions essentielles la cohésion et le développement du territoire, d'une part et la mutualisation des moyens d'autre part. En vertu de l'article 2 de ses statuts, il a notamment pour compétence l'étude et la mise en place d'une politique de lutte contre la délinquance, à travers notamment un Contrat Intercommunal de Sécurité, établi en décembre 1999, et la création d'un CISPD.

L'Etat appelle au renouvellement des dispositifs de sécurité et de prévention de la délinquance à la suite des élections municipales de mars 2014. Le CISPD porté par EURALYS, Syndicat Intercommunal, procède à son renouvellement et élabore une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD).

En conformité avec la stratégie nationale et le plan départemental de prévention de la délinquance 2013-2017, la STSPD doit établir un diagnostic territorial et un programme d'actions visant à améliorer la tranquillité publique, à prévenir la délinquance et la récidive chez les jeunes, ainsi qu'à améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de décider que :

- 1) La Commune de WERVICQ SUD adhère à la compétence « Etude et Mise en Place d'une politique de lutte contre la délinquance » et en particulier à la sous compétence « création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) »
- 2) La Commune de WERVICQ SUD intègre le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) porté par EURALYS, Syndicat Intercommunal
- 3) La Commune de WERVICQ SUD est représentée au sein du CISPD d'EURALYS par Monsieur le Maire et Monsieur Francis BESSA
- 4) Monsieur le Maire est autorisé à signer la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui sera établie par le CISPD d'EURALYS avec la participation de la commune de WERVICQ SUD pour la période 2015/2020

Monsieur le Maire : je voudrais ajouter que dans le cadre d'EURALYS, le phénomène de sécurité est porté par le Maire d'HALLUIN. Il a présenté un document qui a déjà été approuvé par le syndicat EURALYS qui est à votre disposition chez Mme BONVARLET qui poursuit en quelque sorte ce qui avait déjà été engagé dans l'ancien mandat c'est-à-dire les cellules de veille, la mise en place de la vidéo protection. Il mène une réflexion globale au niveau du syndicat sur les objets qu'a décrits Francis il y a quelques minutes.

Monsieur RUMAS : pourquoi M BESSA se nomme d'office ?

M LE MAIRE : non c'est moi qui l'ai désigné et qui le propose à vos votes

M RUMAS : nous ne sommes pas consultés !...

M LE MAIRE : je pense que je n'ai pas à vous consulter dans le sens où c'est quelque chose qu'on porte et qu'on a travaillé et en l'occurrence vous êtes consultés par le vote. Si vous êtes contre la candidature de M BESSA, vous pouvez l'exprimer par le vote auquel je vais vous demander de procéder

M DELEVOYE : je suis bien content que l'on parle de sécurité à WERVICQ-SUD. Depuis 8/10 ans, Monsieur le Maire, vous laissez les gens stationner n'importe où, n'importe comment sans jamais agir ou alors je ne le sais pas. Il n'y a aucune action de la police sur ce phénomène. Je pense aux handicapés qui ne savent pas passer sur les trottoirs, je pense aux nombreuses voitures qui sont garées n'importe où, n'importe comment. Je pense à des poubelles qui traînent dans les rues à WERVICQ-SUD. Alors, c'est très très bien d'agir avec Euralys mais ne faut-il pas d'abord agir avec WERVICQ-SUD par soi-même. Est-ce que vous agissez Monsieur le Maire sur ces phénomènes là ayant les pouvoirs de police ? je ne le pense absolument pas quand je vois le phénomène de

mauvaise stationnement à WERVICQ-SUD, quand je vois des entreprises qui s'installent aux feux rouges avec des voitures garées n'importe où, n'importe comment. Quand je vois, on va regarder devant la Mairie, sans nommer personne, des gens qui stationnent n'importe où, n'importe comment, quand je vois des pots de fleurs de hauteur d'1M20 qui sont à côté du STOP quand on descend du Peuple Belge et qui vous empêchent de voir à gauche ou à droite

M LE MAIRE : je peux répondre

M DELEVOYE : je coupe mais je pourrai reprendre la parole

M LE MAIRE : si je vous la donne

M LE MAIRE : une réponse tout à fait simple , je pense que vous enfoncez une porte ouverte. Ce n'est pas à la gloire de WERVICQ et je ne me débène en aucun cas mais, je pense que je vais parler d'autre chose puisque vous savez que l'on n'a pas de police municipale Je n'ai pas le temps d'aller voir chaque automobiliste ou chaque personne qui laisse sa poubelle dehors pour aller leur dire « Messieurs, c'est pas bien... ». Je pense que si vous lisez la presse municipale, vous avez dû voir que j'ai appelé à plusieurs reprises les citoyens à un peu de citoyenneté et de civisme.

Malheureusement, le sujet n'est que peu respecté. J'entends bien ce que vous dites et je partage. Pour autant me prendre en cible, cela c'est facile et à votre portée. Je le prends comme tel. Sachez que certains de mes élus participent aux manifestations voire aux échanges que l'on peut avoir dans le cadre des cellules de veille avec la police

Vous ne me parlez pas de la vitesse c'est dommage car j'aurais pu vous dire que la police tous les mois nous donne un relevé des vitesses excessives dans la commune. Sachez que des sanctions régulières et des PV nombreux sont lancés. Après, il est vrai que les gens se garent n'importe où en permanence et malheureusement j'ai incité plusieurs fois la police à sévir puisque cela est de son domaine.

Si vous voulez une police municipale on peut faire un référendum à ce sujet, sauf qu'en face de ce référendum on mettra une certaine valeur qui voudra dire la police municipale vaut autant. Si la population accepte et la paye, je ne suis pas contre une police municipale et appliquer la volonté des wervicquois.

Quant à la police, sachez aujourd'hui qu'elle est représentée au niveau national par un bureau de police de deux agents sans voiture qui est situé à COMINES et qui gère notamment COMINES, WERVICQ, et BOUSBECQUE. Donc, je ne sais comment peut faire la police, je vous encourage vraiment d'être participatif à ce sujet là, à prendre votre bâton de pèlerin et à aller voir les délinquants et dire Messieurs c'est pas bien. Vous êtes élu.

On parle de délinquants, de gens qui se garent n'importent où et qui prennent la place des handicapés c'est de la délinquance, de la mise en danger de la vie d'autrui. On cite les handicapés mais on peut citer aussi les aînés

M RUMAS : on est donc tous des délinquants ?

M LE MAIRE : si vous pensez que vous ne stationnez pas bien, arrangez-vous avec votre voisin. Je pense que c'est de la délinquance routière. Cela s'appelle comme ça

M DELEVOYE : qui est représentant de la police dans la commune. C'est bien vous Monsieur le Maire. Vous dites prenez votre bâton de pèlerin, c'est d'un lamentable extrême

M LE MAIRE : je suis un lamentable ...

M DELEVOYE : c'est lamentable ce que vous dites, pour un Maire c'est lamentable

M LE MAIRE : vous attendez quelle réponse ?

M DELEVOYE : dire que vous vous en occupez

M LE MAIRE : sachez que nous ne vous a pas attendu depuis 8/10 ans. Demandez aux gens qui m'ont accompagné durant cette période, le nombre de fois où je suis intervenu, le nombre de fois où j'interviens encore. Madame BONVARLET, tous les deux jours, envoie des courriers à l'un et l'autre pour les mettre en garde. Pour autant, je suis incapable de maîtriser l'ensemble de la flotte automobile de la commune. Je le reconnais

M DELEVOYE : Nous sommes d'accord, mais agissez en tant que Maire de la Commune agissez envers la police pour qu'ils viennent

M LE MAIRE : je vais faire une lettre recommandée à la Police et je vous en donnerai copie. Cela va-t-il faire avancer les choses ?

M DELEVOYE : J'espère

M BESSA : je souhaite ajouter un mot. Depuis les élections, nous avons tous les mois une cellule de veille. Tous les mois, Monsieur le Maire et les intervenants autour de la table font remonter des remarques à la police de certaines choses que l'on remarque dans la commune. Ces remarques sont faites à la Police pour qu'ils puissent faire une intervention. Seulement, c'est un travail permanent de tous les jours, pour l'incivisme des personnes. Je peux vous dire que des demandes ont été faites pour faire intervenir les autorités

M DELEVOYE : quand tu dis que l'on ne peut pas agir je dis que c'est faux. Si l'on prend pour exemple les poubelles, ce problème a été presque résolu à COMINES. Pourquoi ? Vous le savez

M LE MAIRE Pourquoi et comment. Il y a une police municipale qui passe. Moi j'ai pas d'agent, j'ai pas de police municipale. Si vous voulez une police municipale, on va le mettre à l'étude

M DELEVOYE : je n'ai pas dit cela

M LE MAIRE : comment voulez-vous sanctionner ?

M DELEVOYE il y a des personnes des élus que vous pouvez déléguer

M LE MAIRE : vous pensez que cela se passe aussi simplement. Il n'y a aucun pouvoir de délégation de police du maire envers un élu et même envers un salarié. Regardez ce qui s'est passé à RONCQ puisque vous prenez des exemples périphériques, Monsieur V LEDOUX durant le mandat précédent avait nommé des ASP (assistants de sécurité publique) qui verbalisaient et veillaient au bon stationnement. Mais, il n'y avait que 3 agents à la tête d'une ville d'environ 15 000 habitants qui sanctionnaient les stationnements interdits. Aujourd'hui, ils passent à la police municipale. Demandez leur le coût.

Demain si vous voulez une police municipale à WERVICQ, je vous répète c'est facile pour moi sauf à convaincre les wervicquois qui doivent mettre la main à la poche pour X dizaines de milliers d'euros.

Sachez que l'on a implanté des caméras, je pense que vous n'étiez pas encore là, quand on l'a décidé, mais les caméras portent leurs fruits puisque malgré la confidentialité on peut laisser entendre que la délinquance a diminué sensiblement au sein de la commune.

On va s'arrêter là puisque je suis lamentable

M DELEVOYE : je n'ai jamais dit cela

M LE MAIRE : nous avons les enregistrements

M RUMAS : j'aurais aimé être consulté sur le choix de M BESSA

M LE MAIRE : vous êtes consulté aujourd'hui vous allez voter contre cette délibération et la nomination de M BESSA. Cette nomination faisait partie intégrante du vote de la délibération. Vous vous doutez bien que je n'allais pas mettre votre nom

M RUMAS : je sais que vous m'ignorez

M LE MAIRE : je ne vous ignore pas puisque je vous réponds

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 2 voix pour – 1 voix contre

Euralys Syndicat intercommunal, créé par arrêté préfectoral le 28 décembre 1999 et dont la commune de Wervicq-Sud est membre, a pour missions essentielles le développement du territoire et la mutualisation des moyens entre les communes.

Par la délibération n° 2015-17 de son comité syndical en date du 15 octobre 2015, Euralys a révisé ses statuts en réécrivant ses compétences (article 2 des statuts), en clarifiant et sécurisant son fonctionnement, en supprimant les dispositions obsolètes ou redondantes et en réagénant ses articles.

Cette révision conduit le conseil municipal de chaque commune membre d'Euralys à se prononcer à son sujet et à réaffirmer les compétences transférées par la commune à Euralys au regard de la nouvelle rédaction de l'article 2 des statuts.

En conséquence, en vertu des articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil municipal de décider que :

- 1° La commune de Wervicq-Sud approuve la révision des statuts d'Euralys Syndicat intercommunal issue de la délibération syndicale du 15 octobre 2015 susmentionnée ;
- 2° La commune de Wervicq-Sud réaffirme les compétences transférées à Euralys Syndicat intercommunal au regard du nouvel article 2 des statuts syndicaux, à savoir :
 - élaboration et mise en œuvre d'un schéma territorial de développement et d'aménagement en coordination avec les collectivités et établissements compétents,
 - élaboration et mise en œuvre d'un schéma territorial de mutualisation,
 - définition et mise en œuvre d'une politique territoriale d'emploi, d'insertion sociale et professionnelle et de formation, notamment à travers des dispositifs territoriaux tels que maison de l'emploi, plan local pour l'insertion et l'emploi et mission locale,
 - définition et mise en œuvre d'une politique territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, notamment à travers la création et la gestion d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance,
 - définition et mise en œuvre d'une politique territoriale de développement durable,
 - définition et mise en œuvre d'une politique territoriale culturelle, sportive et de loisirs,
 - création et gestion d'un relais assistantes maternelles,
 - création et gestion d'un centre local d'information et de coordination gérontologique ;
- 3° Monsieur le Maire adressera la présente délibération à Monsieur le Préfet ainsi qu'une copie à Monsieur le Président d'Euralys Syndicat intercommunal.

M LE MAIRE : dans le cadre de la Loi MAPAM l'objet du syndicat devait être révisé et en l'occurrence la nouvelle mouture des nouvelles compétences d'EURALYS qui diffère très peu de l'ancienne mouture est à votre disposition dans le bureau de Mme BONVARLET

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 6: PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire remet à l'Assemblée un exemplaire du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Conformément à l'article L 5210-1 IV du Code Général des Collectivités Territoriale, les conseils municipaux, les organes délibérants des EPC et des syndicats mixtes concernés doivent être consultés pour avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'émet aucune remarque particulière et reconnaît en avoir pris connaissance.

M LE MAIRE : Cela a été évoqué en commission. Les communes des WEPPEES ont été mises en demeure par le Préfet de choisir une structure accueillante à savoir soit la MEL ou les Pays de

l'Armentériois. Ceux-ci ont souhaité intégrer la MEL ; La MEL l'a accepté et a demandé à chaque commune un avis concordant

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 7 : TARIFS COURS ARTS PLASTIQUES

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD
Vu le Code des Collectivités Territoriales
Vu la commission « culture » du 4 novembre 2015,

DECIDE d'appliquer les tarifs ci-dessous en ce qui concerne les cours d'arts plastiques à compter de la rentrée 2016. Ces nouveaux tarifs seront appliqués dès les inscriptions fin juin 2016.

	Résidants Wervicquois	Non wervicquois
Enfants	70	180
Adultes	90	250

La date de règlement de ces inscriptions s'effectuera dès le début du mois de juillet 2016 jusqu'au 15 septembre 2016

M DELEVOYE : Quand on dit les non wervicquois, je suis wervicquois et j'habite Bondues.

M LE MAIRE : vous paierez le tarif non wervicquois

M DELEVOYE : pourtant vous êtes wervicquois

M MEERPOEL : ce sont les résidants wervicquois qui paient le tarif wervicquois

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 8 : TARIFS ECOLE DE MUSIQUE

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD
Vu le Code des Collectivités Territoriales
Vu la commission « culture » du 4 novembre 2015,

DECIDE d'appliquer les tarifs ci-joints en ce qui concerne l'école de musique à compter de la rentrée 2016. Ces nouveaux tarifs seront appliqués dès les inscriptions fin juin 2016.

La date de règlement de ces inscriptions s'effectuera dès le début du mois de juillet 2016 jusqu'au 15 septembre 2016

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 9 : ACM 2016

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,
Vu les délibérations municipales du 17 décembre 2014 relatives aux conditions d'inscription et aux tarifs des ACM petites vacances scolaires, vacances d'été, et des mercredis récréatifs
Vu la délibération municipale du 23 septembre 2015 relative aux modifications d'inscription et de paiement des ACM petites et grandes vacances scolaire,
Considérant qu'il y a lieu d'apporter de nouvelles modifications aux modalités sus usées

DECIDE

ARTICLE 1 :

Le tableau repris en annexe précise les nouvelles modalités :

- D'inscription et de paiement aux mercredis récréatifs, pique-nique des mercredis récréatifs, garderies des mercredis récréatifs
- D'inscription et de paiement aux ACM, restauration, garderies des ACM

ARTICLE 2 :

Les garderies des ACM et des mercredis récréatifs seront ouvertes de 07h45 à 08h45 et de 17h30 à 18h30.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence d'un enfant aux ACM, une journée de carence sera appliquée avant remboursement sur justificatif médical.

ARTICLE 4 :

Les tarifs des ACM, des mini-camps et des mercredis récréatifs 2015 sont reconduits en 2016 (Voir tableau en annexe)

Monsieur HEIREMANS : quelques modifications sont à apporter.

ARTICLE 2 : la garderie est ouverte de 17 h 30 à 18 h 30

Dans le tableau : période de prépaiement pour les ACM, repas et garderies : 3 à 5 semaines avant les ACM

Tarif mini camps : on peut accepter une participation de 28 enfants maximum

Les inscriptions ont lieu au service comptabilité

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 10(1) : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu la Commission Finances Administration du 24/11/2015

Vu le budget primitif 2015

Considérant qu'il y a lieu de réintégrer les frais d'études générés par les travaux de rénovation et d'extension du complexe sportif de la Victoire

Il vous est proposé d'inscrire les crédits ci-après en section d'investissement afin de passer les écritures d'ordre budgétaire

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 041 Fonction 411 Article 2031 157 534, 08 €

Chapitre 041 Fonction 411 Article 2033 1 743,34 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 041 Fonction 411 Article 2315 159 277.42 €

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 10 (2) : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu le Code des Collectivités Territoriales
Vu la Commission Finances Administration du 24/11/2015
Vu le budget primitif 2015

Considérant qu'il y a lieu de réintégrer les frais d'études générés par les travaux d'extension et de réhabilitation de la Mairie

Il vous est proposé d'inscrire les crédits ci-après en section d'investissement afin de passer les écritures d'ordre budgétaire

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 041 Fonction 020 Article 2031 468.12 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 041 Fonction 020 Article 21311 468.12 €

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 10(3) : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD
Vu le Code des Collectivités Territoriales
Vu la Commission Finances Administration du 24/11/2015
Vu le budget primitif 2015

Considérant qu'il y a lieu de réintégrer les frais d'insertion générés par les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication de la rue Jean Jaurès

Il vous est proposé d'inscrire les crédits ci-après en section d'investissement afin de passer les écritures d'ordre budgétaire

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 041 Fonction 810 Article 2033 864.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 041 Fonction 810 Article 21534 864.00 €

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 11 : TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD
Vu la commission Ecoles/Restauration du 18 novembre 2015
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 27 novembre 2014 fixant les tarifs de la restauration scolaire à partir du 1^{er} janvier 2015

DECIDE d'appliquer les tarifs joints à la présente délibération en ce qui concerne la restauration scolaire sur présentation du quotient familial CAF et ce à partir du 1^{er} janvier 2016. Les tarifs wervicquois s'appliquant aux personnes ayant leur résidence principale à WERVICQ SUD

La non présentation du quotient familial (CAF) entraînera l'application du barème maximum (barème 8).

Pour les paiements effectués en dehors de la période de prépaiement, un forfait de 0.30 euros par repas sera ajouté au tarif de base.

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

M le Maire : cette augmentation ne couvre même pas l'augmentation qui nous est imposée par Dupont de par l'application de son marché

DELIBERATION NR 12 : TARIFS RESTAURATION DES AINES

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu la commission Ecoles/Restauration du 18 novembre 2015

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 27 novembre 2014 fixant les tarifs de la restauration des Aînés à partir du 1^{er} janvier 2015

DECIDE d'appliquer les tarifs joints à la présente délibération en ce qui concerne la restauration des Aînés sur présentation de la feuille d'imposition et ce à partir du 1^{er} janvier 2016. Les tarifs wervicquois s'appliquant aux personnes ayant leur résidence principale à WERVICQ

La non présentation de la feuille d'imposition entraînera l'application du barème maximum (barème 5).

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 13 : TARIFS RESTAURATION DES ADULTES

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu la commission Ecoles/Restauration du 18 novembre 2015

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 27 novembre 2014 fixant les tarifs de la restauration des Adultes partir du 1^{er} janvier 2015

DECIDE d'appliquer les tarifs joints à la présente délibération en ce qui concerne la restauration des Adultes et ce à partir du 1^{er} janvier 2016.

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 14 : TARIFS ETUDES SURVEILLEES

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu la commission Ecoles/Restauration du 18 novembre 2015

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 27 novembre 2014 fixant les tarifs des études surveillées à partir du 1^{er} janvier 2015

DECIDE d'appliquer les tarifs joints à la présente délibération en ce qui concerne les études surveillées sur présentation du quotient familial CAF et ce à partir du 1^{er} janvier 2016. Les tarifs wervicquois s'appliquant aux personnes ayant leur résidence principale à WERVICQ SUD

La non présentation du quotient familial (CAF) entraînera l'application du barème maximum (barème 8).

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 15 : TARIFS GARDERIE

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu la commission Ecoles/Restauration du 18 novembre 2015

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 27 novembre 2014 fixant les tarifs des garderies à partir du 1^{er} janvier 2015

DECIDE d'appliquer les tarifs joints à la présente délibération en ce qui concerne les garderies sur présentation du quotient familial CAF et ce à partir du 1^{er} janvier 2016. Les tarifs wervicquois s'appliquant aux personnes ayant leur résidence principale à WERVICQ SUD

La non présentation du quotient familial (CAF) entraînera l'application du barème maximum (barème 8).

Toute heure entamée est dûe. En cas de dépassement d'horaire, un forfait de 8 euros sera facturé en sus des heures de garderie. En tout état de cause, ce dépassement d'horaire ne pourra excéder 19 heures

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 16 : SUBVENTIONS ECOLES

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu la commission Ecoles/Restauration du 18 novembre 2015

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

DECIDE

- 1) D'allouer pour l'année 2016 une subvention aux fournitures scolaires des élèves fréquentant les établissements scolaires de WERVICQ SUD de 30 euros par élève
- 2) D'allouer une seule fois dans sa scolarité une subvention pouvant atteindre 100 euros par enfant participant à l'une des classes vertes organisées par les établissements scolaires de WERVICQ SUD
- 3) De participer financièrement aux sorties et animations pédagogiques des établissements scolaires par une subvention de 8.50 euros par élève
- 4) D'aider l'apprentissage précoce des langues par une subvention de 2 euros par heure de langue enseignée.

DECIDE que le versement de ces subventions se fera en fonction des projets réalisés ou à réaliser et en fonction de la liste nominative des participants ou ayants droits, et, après adoption du budget primitif 2016 sur arrêté du Maire.

DECIDE que le nombre d'élèves pris en compte pour le versement de ces subventions ne peut excéder pour chaque école ou niveau le nombre d'élèves inscrits à la rentrée de septembre 2015

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 17 : CONTRAT D'ASSOCIATION

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu la Commission Administration/Finances du 24/11/2015

Vu le Code des Collectivités Territoriales

DECIDE

De verser un acompte de 50 000 euros à l'Association Ecole et Famille de l'Ecole St Joseph durant le premier trimestre 2016

De verser un deuxième acompte de 50 000 euros durant le second trimestre 2016

Le solde sera réglé suivant accord des parties

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 18 : RENOUVELLEMENT CEJ

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu la délibération du 22/11/2011 décidant de l'adhésion de la commune au Contrat Enfance Jeunesse 2^{ème} génération pour les années 2011, 2012 et 2013

Vu la délibération du 03/12/2013 décidant de la signature d'un avenant au contrat enfance Jeunesse 2^{ème} génération pour les années 2013 et 2014

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat enfance jeunesse pour la période 2015/2018. Ce contrat comporte les actions suivantes

Flux (développement)

Intervention RAM intercommunal

Extension Halte Garderie

Multi accueil inter entreprises

BAFA BAFD

Coordinateur Enfance

Coordinateur Jeunesse

Stock (actions antérieures à la signature du contrat initial)

ACM Mercredi Municipal

ACM Extrascolaires municipaux

Challenge Raid

Halte Garderie le Jardin des Lutins

Mini camps été

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 19 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD s'est réuni ce jour pour

- Etudier la situation financière
- Débattre des orientations budgétaires 2016

Monsieur CORNILLE projette les tableaux financiers et lit avec Monsieur le Maire et Madame DELTOUR la note concernant le DOB 2016 (documents remis sur table)

MADAME DELTOUR : nous venons de regarder avec la plus grande attention les tableaux présentés par YVON concernant les orientations budgétaires de l'année 2016.

Ceux-ci nous avaient déjà interpellé lors de la commission Finances d'il y a quelques jours. Lors de la consolidation du budget, il s'avère qu'il y a un peu plus de 68 000 euros à trouver pour boucler ce budget primitif.

Mes collègues adjoints et Monsieur le Maire avons établi nos budgets en tenant compte de plusieurs critères

- 1) Du respect du niveau de service apporté à la population : Ecoles, restauration, rythmes scolaires, aînés, petite enfance, sport, jeunesse, culture, travaux, urbanisme, espaces verts, solidarité...
- 2) Du taux de prise en charge de la commune à ces différents services et prestations. Par exemple : restauration à plus de 50% à charge de la commune, les TAP gratuits à ce jour, le service jeunesse, la petite enfance, le foyer logement, la culture...

Pourtant, vous l'avez constaté également, les budgets par délégation ont peu ou pas augmenté. Chacun ayant déjà réagi face à cette situation où la baisse des dotations nous amène.

Il y a des dépenses où nous n'avons aucun pouvoir notamment sur le poste administration générale, les salaires du personnel indicés, l'effet de vieillissement, etc...

Aussi, à un certain moment, faudra-t-il envisager d'autres sources d'économie : peut-être faudra-t-il baisser les services à la population ? Nous en sommes là !...

En matière de hausse d'impôts, Monsieur le Maire, nous avons l'an dernier voté à l'unanimité du Conseil Municipal la suppression de l'abattement de 15% quant à la taxe d'habitation. Pour les foyers imposables, l'année 2016, ce sera une augmentation d'un peu moins de 100 euros par foyer. C'est déjà conséquent. Il nous semble impossible d'y ajouter une augmentation des taux. Ce n'est pas envisageable, ni raisonnable...

Aussi, il y a des pistes d'économies à trouver, des achats à reporter, du fonctionnement à différer, Monsieur le Maire, je n'aime pas le terme « que chaque Adjoint revoit sa copie » cela veut dire que la prise de conscience n'a pas été respectée lors de l'élaboration de ce budget primitif.

Mais par contre, certains d'entre nous pourront procéder à des annulations de charges, des reports. D'autre ne le pourront pas, mais y travaillerons ensemble et de concertation.

Merci Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : je ne suis pas à l'origine de l'expression « Que chaque Adjoint revoit sa copie... »

MONSIEUR RUMAS : Il y a un budget dont on ne parle jamais à WERVICQ c'est le budget des Elus. Je pense qu'en solidarité il serait peut être bien de baisser les indemnités des élus de 15%

M LE MAIRE : c'est une suggestion « gag » parce que je pense que les élus qui sont aujourd'hui désignés par leurs collègues font un travail important et je ne dissocie personne. Sachez qu'aujourd'hui par rapport à d'autres communes, aucun adjoint ni le Maire ne demandent d'indemnité sur les frais auxquels on pourrait prétendre (frais de bouche et frais de déplacement). La commune n'a jamais remboursé de frais de déplacement aux élus. L'effort des élus au niveau de leurs indemnités se situe à ce niveau là. Vous savez combien touche un Maire, combien je touche ?

M RUMAS : environ 2000 euros

M LE MAIRE : vous vous trompez je touche 1400 euros net. Cela me permet de payer les frais de gaz oil, les invitations que je peux faire dans le cadre de ma fonction de Maire

MME DELTOUR : je voudrais ajouter que contrairement aux autres communes, les élus n'ont pas d'ordinateur et de portable. Ils utilisent leurs outils personnels.

M LE MAIRE : suggestion mal accueillie et non retenue. Autre suggestion ?? Nous clôturons donc le débat et nous nous retrouverons en commission finances le 09/12 pour équilibrer le budget. J'ai peut être une idée étant donné que le Château Dalle sera en travaux cette été, on pourra supprimer le feu d'artifice qui coûte quelques milliers d'euros et qui ne sera pas possible techniquement. Ce sera trop dangereux.

Il faudra réfléchir sur des politiques. Augmenter les tarifs, on vient d'en augmenter une série. Eventuellement, évoquer le paiement des TAP l'année scolaire étant entamée, on ira jusque juin/juillet comme c'est depuis la rentrée scolaire peut-être y penser à la prochaine rentrée. Mais l'impact sera minimum pour 2016

Il faudra peut être supprimer des politiques dont bénéficient les wervicquois et qu'on ne pourra pas prolonger.

Les élus reconnaissent avoir tenu le DOB

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

Le Maire,
Conseiller Métropolitain,
JEAN GABRIEL JACOB